



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
07/09/2022

Dossier complet le :
07/09/2022

N° d'enregistrement :
F09322P0273

1. Intitulé du projet

Réaménagement d'une surface commerciale - Commune de La Roque d'Anthéron (13)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL Direction Régionale Provence

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Julien RAQUET - Responsable Programme Immobilier

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 1 2 9 2 7

Forme juridique 521 D

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41a - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Aménagement sur une superficie totale parcellaire de 9 031 m ² , d'un supermarché avec parking aérien semi-enterré pour les usagers d'une capacité totale de 112 places. L'emprise au sol du magasin sera de 2 511.3 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement comprend trois éléments principaux, à savoir :

- La démolition de l'actuelle surface commerciale de la même enseigne et l'ajout d'une surface annexe à la surface cadastrale initiale ;
- l'aménagement d'un bâtiment principal d'une emprise au sol de 2 879.7 m² et de 2 511.3 m² de surface de plancher ;
- l'aménagement d'un parc de stationnement aérien semi-enterré sur 1 niveaux (RDC) d'une capacité totale de 112 places et comprenant notamment 3 places pour les personnes à mobilité réduite, 8 emplacements équipés pour les véhicules électriques, 17 places pré-équipées pour les véhicules électriques, 5 places pour les véhicules 2 roues et un espace de stationnement pour les cycles d'une superficie de 44.3 m².

La réalisation de ce projet intégrera également la réalisation d'un bassin de compensation des eaux pluviales du projet d'un volume utile de 258 m³.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif le remplacement de la surface commerciale de l'enseigne Lidl existante par une surface commerciale plus grande et correspondant aux objectifs commerciaux de l'enseigne sur la commune de La Roque d'Anthéron en bordure de l'Avenue de l'Europe Unie (ou Avenue de la Libération).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Déroulement du chantier:

Destruction des bâtis existants, évacuation des gravats et excédents, création de l'espace destiné à la mise en place du parking, terrassement et réalisation du bassin de compensation, aménagement de la plateforme d'accueil, construction de la structure du nouveau magasin, aménagement des espaces verts et de la voirie (parkings).

Accès :

Le chantier sera accessible comme actuellement par l'Avenue de l'Europe Unie.

Un plan de circulation et de stationnement des engins et des camions sera mis en place pour permettre la circulation au sein de ce secteur et permettre notamment l'accès aux habitations présentes à proximité de la zone des travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet concerne la réalisation d'une surface commerciale en lieu et place de l'actuelle surface commerciale de la même enseigne. Cela n'entraînera de ce fait la génération de trafics négligeables de la part des clients du magasin, mais également des poids lourds pour l'approvisionnement en produits.

L'accès au magasin se fera via une entrée/sortie principale située au niveau de l'Avenue de l'Europe Unie, à l'Est immédiat de la zone du projet. L'entrée et la sortie des poids-lourds et des véhicules légers se fera par cet accès principal.

Les activités présentes sur le site seront uniquement commerciales, et aucune activité industrielle pouvant générer des incidences en termes de nuisances sonores, olfactives, ou de la qualité de l'air, ne sera présente sur site.

Il est à noter que les eaux pluviales en phase d'exploitation seront collectées et envoyées vers un bassin de compensation (bassin de rétention enterré) qui permettra une rétention des eaux avant leur rejet à débit limité dans le réseau d'assainissement pluvial communal situé Avenue de l'Europe Unie.

La mise en place de ce système permettra de diminuer les débits à l'aval de l'opération par rapport à la situation actuelle quelles que soient les occurrences de pluies.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'examen au cas par cas dans le cadre d'une procédure de permis de construire.

Demande d'examen au cas par cas (2021) - avis rendu dans l'arrêté n°F09321P0116 ne soumettant pas le projet à étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale parcellaire:	9 031 m ² (6 998 m ² + 2 033 m ²)
Surface de plancher du bâtiment:	2 511.3m ²
Emprise au sol du parc de stationnement :	1 919 m ²
Surface emprise au sol du bâtiment :	2 879.7 m ²
Surface des panneaux photovoltaïques sur le toit :	1357 m ²
Surface d'espaces verts :	4122.5 m ²
Volume du bassin de compensation :	258 m ³ (volume utile)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

2 Avenue de l'Europe Unie,
13 640 LA ROQUE-D'ANTHERON

A l'Est immédiat d'Avenue de l'Europe Unie qui desservira le futur magasin

Parcelles AS32, AS33, AS34 (superficie de 6 998 m²) et une partie de la parcelle AS253 (superficie de 2 033 m²).

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 18' 08 " 0E Lat. 43° 43' 12 " 0N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe en dehors de tout périmètre de Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). La plus proche est localisée à 100 m à l'Ouest de la zone du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type II n°930012447 "Chaîne des Côtes - Massif de Rognes". Le projet n'aura pas d'impact sur les milieux naturels et habitats ayant justifié ces désignations. Un pré-diagnostic écologique, donné en annexe 10 a été réalisé et donne les potentialités et mesures écologiques à prendre.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La Roque d'Anthéron n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La Roque d'Anthéron n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun zonage de protection de ce type n'est recensé au niveau ou à proximité de la zone d'étude. La zone du projet se situe cependant à 2,5 km du Parc Naturel Régional du Luberon. Une description des potentiels liens écologiques entre la zone du projet et ce parc Naturel sont étudiées dans le prédiagnostic écologique donné en annexe 10. Les conclusions montrent l'absence d'impact sur le Parc Naturel.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe sur le territoire couvert par l'arrêté préfectoral du 2 février 2016 portant classement des infrastructures de transport terrestre dans les Bouches-du-Rhône. Il n'est pas couvert par un PPBE. La zone du projet se situe à proximité immédiate de l'Avenue de la Libération qui n'est pas concernée par ce classement.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par les sites inscrits et classés. Le plus proche se situe à 1,5 km à l'Est de la zone du projet. La réalisation des travaux n'aura pas d'impact sur ce site inscrit en raison de la distance entre le projet et le site inscrit et la présence d'infrastructures et de voiries séparant ces deux zones.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est recensée niveau de la zone du projet. Les plus proches se situent au niveau du cours principal de la Durance à au moins 500 m au Nord de la zone du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Roque d'Anthéron est concernée, par le risque inondation (PPRi Basse vallée de la Durance approuvé le 5 novembre 2014). Au sein du zonage de ce document, la zone d'étude se situe en dehors de toute zone inondable identifiée. La commune est concernée par le PPR Mouvements de terrain/seisme approuvé le 6 mai 1998 et le Porter à Connaissance risques de feu de forêts approuvé le 23 mai 2014. Le projet se situe en zone d'aléa moyen à fort (feu de forêts) et en zone B2 (risque MVT/séisme) et respectera les prescriptions associées. Les trois documents sont approuvés comme décrit ci-dessus.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation de la base de données BASOL montre l'absence de site ou sol pollué sur la zone du projet. La zone du projet n'est donc pas concernée par cette problématique.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas concernée par une Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage utilisé pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas située dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche, "Abords de l'Abbaye de Silvacane" (93113021) se situe à 1,5 km à l'Est de la zone du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas située dans le zonage d'un site Natura 2000. Le site le plus proche est la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9310069 "Garrigues de Lançon et chaînes alentour", situé à 100 m à l'Ouest de la zone d'étude. Une étude des incidences sur les sites Natura 2000, réalisés par le bureau d'étude ECO-MED, donnée en annexe 12, précise les liens écologiques, les impacts et les mesures à prendre.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas située dans un site inscrit et n'est pas concernée par la problématique des sites classés..

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans le cadre de cet aménagement. Le projet sera connecté au réseau communal d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement du projet (bâtiment et parking) seront collectées et envoyées vers un bassin de compensation. Après rétention, les eaux pluviales seront rejetées dans le réseau pluvial communal. Le volume entrant en jeu sera infime par rapport à la surface d'alimentation des masses d'eau, et les eaux infiltrées ne seront pas en mesure de dégrader la qualité de la ressource souterraine. Ce projet n'aura donc pas d'incidence qualitative ou quantitative.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majorité des déchets produits dans le cadre du projet seront issus de la phase de démolition des bâtis et de préparation du terrain, et concerneront des déchets inertes consécutifs à la démolition. L'excédent sera acheminé vers des Installations de Stockage des déchets inertes notamment. Les déchets feront l'objet d'un tri spécifique et les filières de collecte et de traitement des types de déchets seront mises en place lors du chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une zone présentant une surface imperméabilisée importante, une surface d'espaces verts peu importante et aucun milieu naturel d'intérêt notable n'est observé. Aussi, la zone se situe, sur un secteur urbanisé en bordure de l'Avenue de la Libération limitant les enjeux écologiques. Il n'y a pas d'impact direct mais au vu de la proximité avec des sites d'intérêt écologique, un prédiagnostic écologique et une étude des incidences sur les sites Natura 2000 à proximité ont été réalisés par le bureau d'étude ECO-MED et sont donnés en annexe 11 et 12. Les impacts indirects sont faibles mais des mesures d'évitement et de limitation ont été définies.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas située dans le zonage d'un site Natura 2000. Le site le plus proche est la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9310069 "Garrigues de Lançon et chaînes alentour", situé à 100 m à l'Ouest de la zone d'étude. Du fait de l'occupation des sols sur le site (principalement imperméabilisé), la zone n'a pas d'intérêt notable pour les milieux naturels la faune et la flore. Le projet n'aura pas d'impact significatif sur les habitats, la faune et la flore ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 présents à proximité. Une étude des incidences sur les sites Natura 2000, réalisés par le bureau d'étude ECO-MED, donnée en annexe 12, précise les liens écologiques, les impacts et les mesures à prendre.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au niveau d'un site naturel sensible ou protégé, (site Natura 2000 sites inscrits ou classés). Il n'aura pas d'impact direct sur ces milieux. Du fait de l'occupation des sols sur le site (principalement imperméabilisé), la zone n'a pas d'intérêt notable pour les milieux naturels la faune et la flore. Cependant, du fait de la proximité avec des sites Natura 2000, (ZPS FR9310069 notamment), une étude des incidences sur les sites Natura 2000, a été réalisée (ECO-MED) Elle est donnée en annexe 12 et précise les liens écologiques, les impacts et les mesures à prendre.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une zone UB correspondant au secteur de première couronne du village où est favorisée une dynamique de renouvellement urbain. Sur la zone est déjà implantée une surface commerciale de la même enseigne et un parking. La zone n'est pas utilisée pour les usages agricoles, forestiers ou maritimes. De ce fait, le projet n'engendrera aucune consommation d'espace agricole, forestier ou maritime. La végétation occupant une petite partie de la zone ne présente pas de richesse écologique particulière et ne peut constituer un milieu naturel d'importance notable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La Roque d'Anthéron est concernée par le transport de matières dangereuses via les réseaux routiers. La zone du projet n'interférera pas avec ces transports de matières dangereuses et n'est pas située à proximité d'une voirie concernée par ce risque. Le site n'est pas concerné par un risque industriel. Le site, qui aura une vocation commerciale, n'accueillera aucun risque industriel.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est concernée par les risques de feu de forêt du fait de la présence de boisements à proximité et de mouvements de terrains (retrait gonflement des argiles). La zone du projet se situe en dehors de toute zone inondable identifiée au PPRI Basse vallée de la Durance. Ce projet mettra en place un système d'assainissement pluvial qui permettra de diminuer les débits à l'aval du projet. Le projet tient compte des prescriptions (PAC incendies de forêts et PPR Mouvement de terrain) et deux attestations parasismique et réglementation thermique sont données en annexes 15 et 16
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le futur projet commercial n'accueillera pas d'activité industrielle et ne sera pas générateur d'émissions nocives pour la santé. La zone du projet n'est pas concernée par un risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet accueillera, en plus des employés de la structure, de nombreux clients mais ne générera pas ou très peu de trafic supplémentaire au droit des accès du site sur l'Avenue de la Libération du fait de la présence actuelle de la zone commerciale de la même enseigne.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une activité commerciale n'est pas de nature à générer de nuisances sonores directes, mais de façon indirecte par le flux automobile qui sera sensiblement identique à celui généré actuellement. La zone du projet est concernée par le bruit alentour généré par le trafic sur l'Avenue de la Libération mais, n'étant pas classée dans le classement des infrastructures de transport terrestre dans les Bouches-sur-Rhône (arrêté préfectoral du 2 février 2016, le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores significatives.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'accueillera aucune activité industrielle et n'engendrera pas d'émissions d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la phase de démolition du bâti présent sera de nature à créer des vibrations.</p> <p>Celles-ci seront cependant très localisées et ponctuelles, et sans altérer la stabilité des constructions voisines.</p> <p>Aucune vibration ne sera générée en phase exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la présence d'un système d'éclairage du bâtiment.</p> <p>Toutefois, ce système d'éclairage sera limité aux horaires d'ouvertures et sera atténué en période nocturne et il sera sensiblement identique à celui présent actuellement.</p> <p>La zone du projet se situant à proximité de l'Avenue de la Libération et au sein d'une zone principalement résidentielle, le projet est déjà concerné par des émissions lumineuses et ne dégradera donc pas l'ambiance lumineuse du secteur.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les opérations de démolition du bâti peuvent entraîner temporairement l'envol de poussières. Ces envols seront toutefois très localisés et ponctuels.</p> <p>Aucun rejet ne sera en revanche engendré en phase d'exploitation, ce projet concernant une activité commerciale non industrielle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales ruisselant sur le futur bâtiment et le parking extérieur seront collectées au travers de caniveaux et acheminées vers un bassin de compensation avant leur rejet au réseau pluvial communal.</p> <p>Les eaux rejetées ne dégraderont pas la qualité des milieux (décantation dans le bassin).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées du site seront collectées et rejetées au sein du réseau d'assainissement communal. La zone étant actuellement occupée par un magasin de la même enseigne, les rejets des eaux usées seront sensiblement les mêmes qu'actuellement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet concernera un espace commercial qui ne produira pas de déchets dangereux mais seulement des volumes restreints de déchets inertes.</p> <p>Aucune activité industrielle ne sera présente sur le site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ou inscrit n'est présent à proximité du projet, Etants éloignés et séparés du projet par des infrastructures routières et des bâtis, et n'étant pas desservis par la même route, le projet ne portera pas atteinte aux sites les plus proches. Le projet n'est pas concerné par une zone archéologique. Ce projet, qui s'inscrit en zone urbanisée et déjà aménagée par un magasin de le même enseigne, n'aura aucune incidence sur le patrimoine culturel ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement va venir remplacer la surface commerciale actuelle avec l'ajout d'une partie de la parcelle située au Sud (végétation rase) non utilisée pour des usages agricoles ou activités humaines. Ainsi, les usages du sol seront peu modifiés et le projet n'aura pas d'incidence négative sur les activités humaines ou sur l'agriculture. L'aménagement de ce projet respecte de plus la vocation de ce secteur défini dans le PLU communal (zone UB correspondant au secteur de la couronne du village).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sur la commune de La Roque d'Anthéron, aucun projet n'a été soumis à une étude d'impact depuis 2016.

En 2021, un projet de travaux de rechargement sédimentaire de la Durance faisant l'objet d'un dossier d'examen au Cas par Cas a été publié le 25 février 2021, il a été non soumis a étude d'impact Également, un projet de lotissement faisant l'objet d'un dossier d'examen au Cas par Cas et d'une demande de défrichement a été publié le 21 avril 2021, il a été non soumis a étude d'impact.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

La commune de La Roque d'Anthéron n'est pas située en zone transfrontalière.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale car il est projeté sur une zone déjà occupée par le magasin Lidl et s'installe en continuité de l'urbanisation et en bordure de l'Avenue de la Libération et ne générera pas de trafic supplémentaire par rapport à la situation actuelle. De ce fait, ce projet n'aura pas d'incidence sensible sur la biodiversité du fait du faible potentiel écologique sur la zone du projet ainsi que sur le paysage urbain, et des mesures seront prises pour limiter les incidences quantitatives et qualitatives vis à vis de la gestion des eaux pluviales. Les eaux pluviales générées par le projet seront acheminées vers un bassin de rétention puis rejetées au réseau pluvial communal. Enfin, Il respecte les prescriptions liées aux risques d'incendies de forêts (PAC) et de mouvements de terrains/séisme (PPR MVT/Sismique). Deux études sur les potentialités écologiques, incidences et mesures sont données en annexes (Habitats, faune, flore et Natura 2000).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Plan de raccordement aux réseaux - MCA Architectes - Mai 2022
Annexe 8 : Notice hydraulique - CERRETTI - Mai 2022
Annexe 9 : Notice architecturale - MCA Architectes - Juin 2022
Annexe 10 : Notice paysagère - MCA Architectes - Mai 2022
Annexe 11 : Prédiagnostic écologique - ECO-MED - Octobre 2020
Annexe 12 : Evaluation des incidences Natura 2000 - ECO-MED - Octobre 2020
Annexe 13 : Récepissé de dépôt du Permis de Construire
Annexe 14 : Avis cas par cas_Arrêté du 18/05/2021
Annexe 15 : Attestation parasismique
Annexe 16 : Attestation réglementation thermique
Annexe 17 : Plan paysager
Annexe 18 : Plan cadastral

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à ROUSSET

le, 05/09/2022

Signature

B. MARECCHIA
Responsable Immobilier
LIDL PROVENCE
394, chemin de Fayard - 13790 ROUSSET
Tél : 04 42 51 71 79

E
RY
9